



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

**« Renforcer les capacités des jeunes femmes
étrangères »
« D.A.A.C Guyane »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

INTRODUCTION



Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets APDOM n°3 lancé en 2013 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site www.experimentation.jeunes.gouv.fr



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

<p style="text-align: center;">THÉMATIQUE : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS Axe 1 : Développer la mixité et lutter contre les discriminations Programme 2 : Lutter contre tout type de discriminations auxquelles les jeunes peuvent être confrontés</p>
Numéro du projet : APDOM3_3
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : Renforcer les capacités des jeunes femmes étrangères
Objectifs initiaux : <ul style="list-style-type: none">- Construire collectivement une démarche d'empowerment avec jeunes filles et jeunes femmes : développer des capacités individuelles et collectives pour :- Comprendre les mécanismes de la discrimination de genre et de la discrimination ethnique afin de s'émanciper d'une attitude de culpabilisation individuelle et de dévalorisation de soi,- Faire face aux contraintes sociales et acquérir des capacités individuelles et collectives pour s'organiser (garde d'enfant, recherche de formation ou d'emploi, création d'activités génératrices de revenus).
Public(s) cible(s) : <p>30 jeunes filles et jeunes femmes entre 15 et 25 ans et leurs enfants : mères isolées avec au moins un enfant en bas âge, ayant eu un parcours scolaire limité, d'origine étrangère ou issues de l'immigration (Haïti, Brésil, Suriname, Guyana), et issues de quartiers précaires.</p>
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : <p>Renforcer les capacités des jeunes filles et des jeunes femmes (mères isolées de jeunes enfants) pour faire face aux discriminations de sexe et d'origine ethnique, afin qu'elles puissent préparer un projet d'insertion sociale et professionnelle.</p>
Territoire(s) d'expérimentation : <p>Le quartier de la BP 134, secteur d'habitat précaire, est considéré comme une « favela ». Ses habitants sont d'origine étrangère (Brésil et Haïti).</p>
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : <p>La démarche communautaire et l'approche participative sont des innovations méthodologiques adaptées à ce public, qui a déjà une habitude de l'entraide.</p> <p>L'innovation réside de surcroît dans le fait de s'adresser aux jeunes filles et aux jeunes femmes en tant que cible privilégiée d'une action qui leur soit particulièrement dédiée, dans une perspective de déconstruction des mécanismes de discrimination basés sur le sexe et l'origine ethnique. Cette démarche de conscientisation au sein d'un groupe de paires peut potentialiser les capacités de ces jeunes femmes.</p>
Partenaires techniques opérationnels : <p>(1) Partenaires initialement visés dans la convention : PMI – CAF – ADI (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : PMI – ADI – Assistante sociale</p>
Partenaires financiers (avec montants): <p>DICS – Conseil Général : 30 000 € / CUCS Rémire-Montjoly : 12 000 € / Acse : 12 000 € / REAAP : 6 000 € / Région : 6 000 € / ASP : 4 000 €</p>
Durée de l'expérimentation : <p>(1) Durée initiale : 24 mois (2) Durée effective : 24 mois + durée indéterminée pour mener tous les accompagnements.</p>
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : D.A.A.C Guyane Type de structure : association
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : PRISM Type de structure : association liée à l'Université Toulouse le Mirail



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Sommaire (ajouter les numéros de pages correspondantes)

Introduction	p.5
I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation	
A. Objectifs de l'expérimentation	p.6
B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation	p.7 à 9
II. Déroulement de l'expérimentation	
A. Actions mises en œuvre	p.10
B. Partenariats	p.11
C. Pilotage de l'expérimentation	p.11
D. Difficultés rencontrées	p.12
III. Enseignements généraux de l'expérimentation	
A. Modélisation du dispositif expérimenté	p.13
B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif	p.13
➤ Tableau 1 sur les publics	p.15
➤ Tableau 2 sur les actions	p.16
➤ Tableau 3 sur les outils	p.17

Introduction

Sur l'ensemble du territoire Guyanais, les zones d' « habitat spontané » sont nombreuses du fait d'un fort flux migratoire et du fait du manque de réponse en termes de construction de logements sociaux. Ces quartiers composés de constructions non réglementées et illégales ne bénéficient d'aucune infrastructure ni d'aucun équipement collectif ; les habitants et en particulier les jeunes en souffrent particulièrement.

Un accompagnement socio-éducatif dans ces quartiers permet :

- De préparer ces jeunes à une vie socioprofessionnelle adaptée, en attendant une éventuelle RHI (résorption de l'habitat insalubre) ;
- De leur permettre d'envisager une perspective socioprofessionnelle hors du système de l'économie informelle (dominant en Guyane) ;
- De renforcer la lutte contre les discriminations par des actions concrètes d'accompagnement.

Dans le quartier concerné par l'action, la première manifestation de la discrimination réside dans l'absence de tout équipement collectif (social ou culturel) à l'exception de l'association D.A.A.C. Le fait même de proposer une intervention au long court est en soi une innovation.

- La démarche communautaire et l'approche participative sont des innovations méthodologiques adaptées à ce public, qui a déjà une habitude de l'entraide.
- L'innovation réside de surcroît dans le fait de s'adresser aux jeunes filles et aux jeunes femmes en tant que cible privilégiée d'une action qui leur soit particulièrement dédiée, dans une perspective de déconstruction des mécanismes de discrimination basés sur le sexe et l'origine ethnique. Cette démarche de conscientisation au sein d'un groupe de pairs peut potentialiser les capacités de ces jeunes femmes.
- Par ailleurs, leur donner la possibilité de se regrouper formellement afin d'organiser collectivement la garde des enfants en bas âge pour se libérer du temps pour construire un projet personnel représente une expérimentation originale. L'empowerment comme base d'action et de réflexion devrait pouvoir leur ouvrir des perspectives de renforcement de leurs capacités d'insertion à long terme et leur permettre de développer des relations fondées sur des valeurs de coopération et de respect en luttant contre les effets destructeurs du sentiment d'exclusion. Leur ressenti, au-delà même de son caractère fondé ou infondé, porte inévitablement atteinte à la représentation globale qu'elles se font de la société.
- Une autre innovation réside dans le fait de favoriser l'échange entre le quartier et l'environnement socioprofessionnel extérieur, d'une part en invitant des intervenants du monde de la formation ou du monde professionnel à venir discuter dans le quartier avec les jeunes femmes, et d'autre part en proposant des accompagnements individualisés ou collectifs vers les institutions extérieures.
- Enfin, le lien entre le parcours d'insertion et l'accompagnement des enfants en bas âge sera un élément mobilisateur et citoyen.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

La BP 134 ou Résidence Arc-en-Ciel est un quartier de la commune de Rémire-Montjoly (périphérie de Cayenne). Le quartier regroupe environ 1 500 habitants d'après l'INSEE (2009), mais on estime la population à près de 3 500 habitants, la plupart d'origine brésilienne et haïtienne, dans une moindre mesure Guyanaise ou surinamaïse. Il est isolé du reste de la commune de Rémire-Montjoly aussi bien spatialement que socialement. Quartier spontané et informel, construit par les habitants en auto construction, sans droit ni titre sur les terrains et sans permis de construire, il est désigné comme une « *favela* ». Cette zone d'urbanisation dispose de quelques voies d'accès non goudronnées, de peu d'assainissements.

Les habitants rencontrent des difficultés d'accès à l'eau potable ou autres équipements publics propres à assurer la salubrité et la sécurité. Actuellement, ce quartier est en cours de réhabilitation par un projet de RHI (Réhabilitation Habitat Insalubre), qui consiste essentiellement dans le fait de détruire les habitats précaires. De fait, on observe peu ou pas d'intervention des services publics (sanitaires et sociaux), et les habitants ont parfois la sensation d'être considérés par les institutions ou par la population externe comme des citoyens de seconde zone, y compris à travers le projet de RHI. La population se retrouve prise au piège du cercle vicieux et systémique des discriminations ethniques et sociales et du contexte socio-économique. Par ailleurs, les transports en commun sont peu développés et inappropriés aux besoins des familles, ce qui rend difficile tout mouvement vers l'extérieur, avec des répercussions sur l'insertion professionnelle. Seule une ligne de bus rejoint le quartier, mais n'entre pas à l'intérieur du quartier. La Municipalité a mis en place un Contrat Urbain De Cohésion Sociale (CUCS) pour la période de 2007 à 2012, dont le quartier de la BP134 fait partie et est le seul quartier classé en priorité 1.

La « débrouille » et l'économie informelle dominent la vie sociale, qui est néanmoins caractérisée par une certaine convivialité et des dispositifs d'entraide entre les habitants. Toutefois, les trafics de drogue et l'alcoolisme, sources de violence sont très présents dans ce quartier. Dans ce contexte, les jeunes filles et les jeunes femmes sont particulièrement discriminées. Elles ont très peu de moyens pour sortir du quartier, ont été peu et mal scolarisées et ont souvent des grossesses précoces. Haïtiennes ou Brésiliennes, elles sont également discriminées pour leur origine ethnique lorsqu'elles essaient de sortir du quartier pour trouver du travail.

L'objectif général serait alors de construire collectivement une démarche d'empowerment avec jeunes filles et jeunes femmes : développer des capacités individuelles et collectives pour :

- Comprendre les mécanismes de la discrimination de genre et de la discrimination ethnique afin de s'émanciper d'une attitude de culpabilisation individuelle et de dévalorisation de soi,
- Faire face aux contraintes sociales et acquérir des capacités individuelles et collectives pour s'organiser (garde d'enfant, recherche de formation ou d'emploi, création d'activités génératrices de revenus).

L'association D.A.A.C Guyane (Développement, Accompagnement, Animation, Coopération) s'est professionnalisée en 2006 à la BP 134, à l'initiative des habitants associés à des intervenants externes et dispose d'un local dans le quartier.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé

Jeunes filles et jeunes femmes entre 15 et 25 ans, mères isolées avec au moins un enfant en bas âge, ayant eu un parcours scolaire limité, d'origine étrangère ou issues de l'immigration (Haïti, Brésil, Suriname, Guyana) et issues de quartiers précaires.

Modalités de sélection : L'association ayant une bonne implication dans les quartiers concernés, le repérage des jeunes filles en est facilité. Les autres activités (prévention santé) étant réalisées sous forme de tournées régulières grâce à une équipe de prévention mobile (minibus et permanences mobiles), il sera aisé de proposer aux jeunes femmes rencontrées de participer au projet. L'inclusion se fera sur la base du volontariat.

2. Bénéficiaires directs

31 jeunes femmes dont :

- 2 jeunes filles de la tranche d'âge : 16 à 18 ans
- 20 jeunes femmes de la tranche d'âge : 18 à 25 ans
- 6 jeunes femmes de la tranche d'âge : 25 à 28 ans
- 3 femmes animatrices pairs de la tranche d'âge : + de 28 ans

3. Bénéficiaires indirects

51 enfants + 2 à naître.

4. Statistiques descriptives

Positionnement des 31 bénéficiaires de l'expérimentation au 31 décembre 2014			
Âges		Situation administrative	
18 ans	2	Séjour	
19 ans	3	Carte de résident	1
20 ans	3	Convoc. Préfecture	5
21 ans	3	Carte de séjour	15
22 ans	4	Carte d'identité	6
24 ans	5	Demande en cours	4
25 ans	2	Logement	
27 ans	1	Adresse	
28 ans	3	Adresse postale	22
29 ans	2	Domiciliée ailleurs	9
31 ans	1	Type de logement	
33 ans	1	Logement social	2
36 ans	1	Logement précaire	3
		Héb. précaire provisoire	26
Situation sociale		Equipement	
CMU	18	Eau	25
CMU C	1	Electricité	25
AME	3	Sanitaires	25
Demande en cours	8	Eau du puits	6
Revenus du foyer		Raccordement sauvage	6
RSA	3	Sanitaires collectifs	6
Allocations familiales	12	Nombre de personnes vivant au foyer	
Pas de droits	5	1	
Non concerné	2	2	6
Demande en cours	9	3	4
Situation familiale		4	3
Seule	21	5	7
En couple	8	9	2
Non renseigné	2	15	8
Nombre d'enfants		Nombre de pièces du logement	
0 enfant	6	1	5
1 enfant	7	2	6
2 enfants	5	3	5
3 enfants	10	4	15
4 enfants	1	Santé	
Enceinte	2	Possibilité de voir un médecin	
Enfants de 3 à 6 ans scolarisés		Toujours	8
Oui	14	Souvent	6
Non		Parfois	10
Non concerné	7	Rarement	7
Enfants de 6 à 16 ans scolarisés		Suivi des enfants à la PMI	
Oui	4	Oui	16
Non		Non	5
Non concerné	13	Non concerné	10
Problèmes de santé dans la famille nécessitant un suivi			
Oui	9		

4.1. Analyse qualitative

Parcours de droits à sécuriser

Souvent en grande difficulté et sans ressources pour résoudre leurs problèmes, responsables de leur fratrie, subissant souvent une pression familiale forte (conjoint, parents), les très jeunes filles sont plus difficiles à toucher.

En accord avec PRISM, nous avons fait le choix d'adapter les activités en fonction du profil des bénéficiaires (notamment avec ou sans enfants) : nous remarquons que les très jeunes filles sans enfants que nous touchons recherchent plutôt un appui ponctuel (repositionnement scolaire, recherche d'emploi, rédaction de CV...), tandis que les jeunes femmes avec enfants que nous touchons souhaitent sortir de leur situation d'isolement et recherchent une réinsertion sociale dans la durée.

On constate que le public touché vit dans une grande précarité, dans un logement insalubre et avec une situation sociale et administrative instable.

Près de 70% des jeunes femmes vit seule, avec, en moyenne, 2 enfants à charge chacune mais seules 50% ont accès aux allocations familiales.

La première étape a consisté à sécuriser les parcours de droits :

- **Nombre d'accompagnements à l'aide alimentaire : 3**
- **Nombre de démarches couvertures maladies : Entamées : 14 / obtenues : 6 / en cours : 8**
- **Nombre de démarches minimas sociaux : Entamées : 11 / obtenues : 2 / en cours : 9**
- **Nombre de démarches séjour : Entamées : 7 / obtenues : 3 / en cours : 4**

Enfin, 31% des bénéficiaires du dispositif sont confrontées à un problème de santé important pour elles-mêmes ou leurs enfants.

Nous avons maintenu dans le programme les jeunes mères de 26 à 31 ans qui participent à impliquer et à créer du lien avec les bénéficiaires plus jeunes par leur expérience. Elles accompagnent les plus jeunes, et développent les échanges et les débats. Il nous apparaît important de pouvoir maintenir cette mixité qui apporte une richesse au programme.

14 bénéficiaires font encore l'objet d'un accompagnement en 2015.

Les 16 autres participent toujours à une ou plusieurs activités en 2015.

Sur les 31 bénéficiaires :

- 3 ont effectué un volontariat Service Civique à D.A.A.C ;
- 1 est inscrite en licence Sciences de l'Education option Médiations (IRDTS / Paris XIII) : emploi d'avenir D.A.A.C ;
- 2 ont pu réintégrer un cursus scolaire ;
- 2 ont suivi une formation RSMA ;
- 2 sont en emploi dont 1 bénéficie d'un emploi aidé d'Emploi d'Avenir à D.A.A.C (3 ans) ;
- 9 sont inscrites dans un projet personnel et professionnel.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Prévu	Réalisé	Commentaires
Repérage du public cible	(Re)mobilisation des bénéficiaires	L'action n'a pas été réalisée avec un groupe fermé. Les bénéficiaires ont rejoint le programme au fur et à mesure de l'année 2013. En janvier 2014, nous accompagnions encore 31 bénéficiaires. Il a été décidé de ne pas intégrer de nouvelles personnes au programme dans le premier semestre 2014 afin de pouvoir poursuivre les actions initiées.
Mise en place de l'accueil des tout-petits	Mise en place de l'accueil des tout-petits	24 des 32 bénéficiaires ont au moins 1 enfant. L'accueil des enfants en bas-âge s'est avéré très pertinent au regard de la situation des bénéficiaires. Tous les jours, ce sont entre 4 et 8 enfants en âge préscolaire qui sont accueillies par notre éducatrice de jeunes enfants.
Cours de FLE (Français langue étrangère)	Cours de FLE Ateliers de savoirs de base	La grande majorité des bénéficiaires rencontrent des difficultés en français et ont quitté le système scolaire très tôt. Les cours de FLE et les ateliers de savoirs de base répondent à un besoin important formulé par les jeunes femmes.
Ateliers confiance en soi – cohésion	Confiance en soi – soutien psychologique	Depuis le début de l'année, des permanences psychologiques sont proposées aux bénéficiaires qui en expriment la demande. Après évaluation partagée du dispositif, nous constatons que les jeunes femmes qui expriment le besoin d'une écoute et d'un suivi psychologique, ont du mal ensuite à faire la démarche de rencontrer la psychologue (rendez-vous non honorés, désistements...) La décision a donc été prise d'expérimenter des groupes de paroles, avec la psychologue pour le second semestre.
Parentalité	Parentalité	Une grande majorité des bénéficiaires ont un ou plusieurs enfants et éprouvent des difficultés dans l'exercice de ses fonctions parentales : accompagnement scolaire, violences éducatives, handicaps, problèmes médicaux graves... Les ateliers, accompagnements et soutien à la Parentalité que nous proposons, rencontrent un important succès auprès des bénéficiaires. Il est à regretter que nos ressources humaines ne nous permettent pas de développer davantage cet aspect.
Accès aux droits	Accompagnement social – droits	Les bénéficiaires de l'expérimentation ont des situations sociales et administratives complexes et précarisantes. L'accompagnement social représente près de 70% de notre action. Préalable nécessaire à toute action d'insertion, il s'agit d'accompagnements inscrits dans la durée, qui impliquent la confiance des bénéficiaires et participent à renforcer leurs compétences et leur capacité à mobiliser leur énergie sur leur insertion sociale et professionnelle.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
PMI de Rémire-Montjoly (Protection maternelle et infantile)	Conseil Général	Mise en place d'ateliers, lien jeunes mamans / PMI / orientations / information des jeunes femmes
Assistante sociale	Conseil Général / Bénévolat	Accompagnement concerté et complémentaire à l'accès aux droits
ADI (Agence Départementale d'Insertion)	Conseil Général	Orientation des jeunes femmes

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	46%
Cofinancements extérieurs à la structure	54%
Autofinancement	

C. Pilotage de l'expérimentation

Composition du comité de pilotage :

EVALUATEURS

Françoise Guillemaut, Guylaine Jean-François

EQUIPE PROJET

Erika Beranger, Myriam Dufay, Karine Gross, Sole Lorente

REFERENT FEJ DJSCS

Brice Chantrelle (départ en cours d'année, remplacement trop tardif)

PARTENAIRES PROJET

PMI Rémire-Montjoly, Assistante sociale de secteur, ADI

D. Difficultés rencontrées

Nous avons eu des difficultés à maintenir une diversité d'activités nécessaire au maintien des bénéficiaires dans le dispositif.

Les situations sociales et administratives extrêmement fragiles des jeunes femmes ont nécessité des accompagnements prioritaires, inscrits dans la durée.

La temporalité des services administratifs et des jeunes femmes n'était pas en adéquation avec le programme et le projet.

Les jeunes femmes ayant intégré l'action en 2013, ont été accompagnées en 2014, et pour certaines le sont encore en 2015.

Au vu des services publics défaillants, des dysfonctionnements structurels des administrations, il aurait été nécessaire qu'une personne soit dédiée aux accompagnements sociaux.

Les ressources humaines et financières de l'association ont été durement mises à l'épreuve pour mener à bien ce programme.

Nous avons également manqué d'appui institutionnel.

Nos partenaires se sont peu mobilisés sur ce programme.

Une mobilisation plus importante du CCAS, du Département, des agences d'insertion, aurait permis une complémentarité de l'offre de services et de travailler conjointement au projet d'insertion des jeunes femmes.

Aujourd'hui, l'approche globale et communautaire développée par l'association et inscrite dans des actions de proximité, est peu reconnue malgré le fait que les structures publiques font appel à nos médiateurs : recherche de personnes perdues de vue, interface, médiation, interprétariat, mobilisation des habitants sur les questions de santé environnement...

Il en découle des financements insuffisants, fragmentés par thématique et des difficultés récurrentes pour l'association, financières et de trésorerie.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Modélisation du dispositif expérimenté

Il y a nécessité d'imaginer d'autres formes d'interventions sociales capables de s'adapter aux problématiques spécifiques des jeunes, et notamment des jeunes femmes « des quartiers sensibles ».

L'expérimentation a montré que, pour être pertinente, s'inscrire dans la durée, être durablement profitable aux personnes accompagnées, elle doit s'inscrire dans une dynamique de développement social plus global, qui tient compte des relations interpersonnelles, familiales et communautaires mais également de l'environnement institutionnel dans lequel elle intervient.

Cependant, les processus d'innovation enclenchés par l'expérimentation se limitent au cadre posé par le Ministère de la Jeunesse, notamment ici, en terme de tranche d'âge et de nombre de bénéficiaires et de la DICS qui n'acceptent que les bénéficiaires du RSA.

Il nous semble contradictoire de modéliser une trajectoire d'intervention sans en réduire ses effets innovants.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Nous avons eu une grande difficulté à mobiliser les jeunes femmes dans la tranche d'âge éligible. Cette difficulté a mis en évidence qu'il est nécessaire de développer des actions, mais surtout une démarche spécifique et adaptée à ce public, particulièrement isolé et stigmatisé qui ne se déplace pas facilement vers les structures et qui n'ont pas accès aux services.

Nous avons pu constater que la présence d'enfants tout-petits non scolarisés est également un frein important à l'insertion : non accès aux dispositifs de droit commun, difficultés à se rendre dans les administrations...

Il s'agit d'un public particulièrement vulnérable qu'aucun dispositif ne parvient à toucher.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

Les compétences et les démarches pluridisciplinaires et transversales développées par notre équipe ont été un atout pour cette expérimentation.

Cependant, la sécurisation des parcours de droits, préalable indispensable à tout projet d'insertion, s'inscrit dans des accompagnements chronophages pour les médiatrices qui pallient aux dysfonctionnements administratifs et sociaux.

La diversité des activités proposées a permis de mettre en confiance les usagères les plus inquiètes, de faciliter leur participation au programme en motivant leur intention sur les actions qui les rassuraient : l'une pour des cours de français, une autre pour permettre à son bébé d'accéder à des jeux, une autre pour une démarche administrative...

Le panel « à la carte » des activités a permis à chacune de se positionner quand elle s'en sentait prête, sans bousculer les étapes, en respectant ses choix et sa temporalité.

Cette démarche renforce la confiance et garantit la prise en compte des besoins une fois que ces derniers sont exprimés.

C'est un préalable nécessaire pour garantir la réussite et le maintien dans le parcours de droits, le renforcement de l'estime de soi et l'engagement dans une insertion sociale et professionnelle.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Il a été compliqué d'impliquer les partenaires institutionnels dans cette action.

Notre démarche devrait être de travailler avec les communautés pour éviter les situations d'urgence, et de faire appel au droit commun quand ces dernières se présentent.

Cependant, les carences administratives, institutionnelles et structurelles du territoire font que la situation s'inverse. Les assistantes sociales de secteur, par exemple, font appel aux médiateurs de l'association pour des hébergements d'urgence de femmes avec enfants par les communautés, en l'absence de logements d'urgence en quantité suffisante dans le département.

4. Impacts sur la structure

Conclusion

L'approche communautaire d'une petite unité de proximité, implantée dans le quartier, constituée de médiatrices sociales et culturelles est la réponse la mieux adaptée pour garantir la confiance nécessaire à un accompagnement global.

Cependant, cette démarche se confronte aux réalités institutionnelles qui priorise les actions de grande envergure, avec une durée limitée dans le temps et une thématique précise.

Enfin, pour permettre une action de qualité, durable, il est nécessaire que les médiateurs soient des passerelles entre les personnes et les dispositifs de droit commun.

Il faut une volonté politique pour lutter contre les dysfonctionnements administratifs qui maintiennent les personnes dans des situations de précarité : délais d'instructions des dossiers systématiquement dépassés, refus implicites, refus de guichets, ruptures de droits...

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics** (*à insérer à la fin du rapport*)
- **Tableau 2 sur les actions** (*à insérer à la fin du rapport*)
- **Tableau 3 sur les outils** (*à insérer à la fin du rapport*)
- **Tableau 4 sur l'exécution financière** (*à ne pas insérer au rapport*)

Annexes - Tableau 1 sur les publics

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	APDOM3_3	Nom de la structure porteuse de projet	D.A.A.C Guyane		
	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes	17	14		31	1
Adultes					
Nombre total de bénéficiaires	17	14		31	1

	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques	
1. Jeunes	
Âge	
Moins de 6 ans	
6-10 ans	
10-16 ans	
16-18 ans	2
18-25 ans	20
Autres : 25-28 ans	6
Autres : + de 28 ans	3
Situation	
Elèves en pré-élémentaire	
Elèves en élémentaire	
Collégiens	
Lycéens en LEGT	
Lycéens en lycée professionnel	3
Jeunes apprentis en CFA	
Étudiants du supérieur	
Demandeurs d'emploi	12
Actifs occupés	4
Autres : Sans emploi/ Pas inscrit comme demandeur d'emploi	12
Autres : (préciser)	
Niveau de formation	
Infra V	26
Niveau V	5
Niveau IV	
Niveau III	
Niveau III	
Niveau I	
Sexe	
Filles	31
Garçons	
2. Adultes	
Qualité	
Parents	
Enseignants	
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	

	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif	
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?	
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place	
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :	
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Communale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?	
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, la totalité de mon territoire

Remarques

Les accompagnements mis en place en 2013 se sont poursuivis en 2014. De ce fait, il a été difficile d'intégrer davantage de bénéficiaires en seconde année. De plus, pour inciter les jeunes femmes à participer et à s'impliquer dans l'action, nous avons intégré un groupe de 3 femmes pairs (de plus de 28 ans), en capacité de partager leur expérience, connaissant notre association depuis plusieurs années. Ces femmes ont permis et renforcé la confiance des jeunes femmes et ont co-animés certains ateliers tout en bénéficiant de l'action.

Annexes - Tableau 2 sur les actions

Restitution finale du porteur de projet Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	APDOM3_3		Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
	Description synthétique de chaque action	Durée en mois	Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>							
Action n°1	Janv et Février 2013: Prise de contact avec les partenaires	2	2	0,5	Directrice / Médiatrice			
Action n°2	Janv et Février 2013: Présentation du projet	2	2	0,2	Directrice / Médiatrice			
Action n°3	Janv et février 2013: Identification des motivations et intérêts	2	2	0,2	Directrice / Médiatrice			
Action n°4	Janv et Février 2013: Repérage du public cible	2	3	0,75	Médiatrices			
Action n°5	Février 2013: Implication des partenaires	1	3	0,75	Directrice / Médiatrice			
Action n°6	Février 2013: Echanges avec les jeunes femmes sur leurs attentes et difficultés	2	3	1	Médiatrices			
Action n°7	Mars 2013: Mise en place de l'accueil des tout-petits	1	3	0,5	Médiatrices			
Action n°8	Mars 2013: Planification des interventions des partenaires	1	3	0,2	Médiatrices			
Action n°9								
Action n°10								
2. Mise en œuvre du projet	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>							
Action n°1	Avril 2013 - Déc 2014: Ateliers parentalité	21	2	0,1	Médiatrice Familles + éducatrice jeunes enfants			
Action n°2	Avril 2013 - Déc 2014: Ateliers confiance en soi - cohésion	21	2	0,2	Médiatrice Familles + éducatrice jeunes enfants			
Action n°3	Avril 2013 - Déc 2014: Ateliers savoirs de base - FLE	21	2	0,2	Formatrice savoirs de base + éducatrice jeunes enfants			
Action n°4	Avril 2013 - Déc 2014: Accompagnement social à l'accès aux droits	21	2	0,75	Médiatrice sociale + éducatrice jeunes enfants			
Action n°5	Avril 2013 - Déc 2014: Accueil des tout-petits	21	1	1	Educatrice jeunes enfants			
Action n°6	Avril 2013 - Déc 2014: Sorties familiales	21	3	0,1	Médiatrices			
Action n°7	Avril - Juin 2014 : Atelier informatique	3	2	0,2	Médiatrice / intervenant informatique			
Action n°8								
Action n°9								
Action n°10								
3. Achèvement du projet	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>							
Action n°1	Evaluation - rédaction bilan	0,5	4	2	Directrice / Médiatrices			
Action n°2	Poursuite des accompagnements non aboutis	indéterminé	3	1,5	Médiatrices			
Action n°3								
Action n°4								
Action n°5								
Action n°6								
Action n°7								
Action n°8								
Action n°9								
Action n°10								

Annexes - Tableau 3 sur les outils

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation

Numéro du projet	APDOM3_3
------------------	----------

	Nom de l'outil	Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)
1	Grille entretien social	Outil de diagnostic et de suivi	Pour les équipes et les bénéficiaires	Format électronique et papier	Oui
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

www.experimentation.jeunes.gouv.fr